AccueilRevenir à l'accueilCollectionCorrespondance active de Jean-Baptiste André GodinCollectionGodin_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 (15)ItemLes chemins de fer départementaux et les grandes compagnies

Les chemins de fer départementaux et les grandes compagnies

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

4 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (15)
Collation4 p. (495v, 494v, 493v, 492v)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Les chemins de fer départementaux et les grandes compagnies, consulté le 26/11/2025 sur la plate-forme EMAN : https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/48026

Présentation

Auteur·e<u>Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)</u> Date de rédaction<u>vers le 7 mars 1874</u> Lieu de rédaction28, rue des Réservoirs, Versailles (Yvelines)

Description

RésuméL'article dénonce l'opposition des grandes compagnies de chemins de fer et du gouvernement au développement des lignes de chemins de fer concédées par les conseils généraux.

Notes

- Date de rédaction : d'après la lettre de Godin à L'Opinion nationale du 7 mars 1874 (FG 15 (14), fol. 384r-385r.
- Le manuscrit est publié dans le journal *L'Opinion nationale* du 17 mars 1874 sous le titre « Les chemins de fer départementaux et les grandes compagnies. » et signé « Un député » (en ligne :

https://www.retronews.fr/journal/l-opinion-nationale/17-mars-1874/2349/4637 350/2, consulté le 12 janvier 2023). Il s'agit du premier article rédigé pour dénoncer l'opposition des grandes compagnies de chemins de fer et du gouvernement au développement des lignes de chemins de fer concédées par les conseils généraux ; les articles suivants parurent dans les numéros de L'Opinion nationale des 21 mars, 2 avril 1874 et 11 avril 1874 ; sous le titre « Les conseils généraux et les chemins de fer d'intérêt local », une nouvelle série d'articles, non signés mais probablement rédigés par Godin paraissent dans L'Opinion nationale des 14 avril, 16 avril et 19 avril 1874.

Support

- Corrections manuscrites au crayon bleu sur la copie.
- L'article comprend 4 pages copiées dans l'ordre inverse de leur rédaction.
- Note manuscrite au crayon bleu en haut du folio 495v : « Articles sur les chemins de fer ».

Mots-clés

Chemins de fer, Industrie

Lieux cités

- Aisne (France)
- France
- Nord (France)
- Pas-de-Calais (France)
- Seine-Maritime (France)
- Yvelines (France)

Notice créée par <u>Équipe du projet FamiliLettres</u> Notice créée le 07/07/2023 Dernière modification le 18/09/2023

GIB CHAM RESERVE Au milieu des épreuses que la France travarge les chemins for occupent toujours une des premières places dans les préocexpanous de l'apinion publique. après la guerre le jages muit compris que le nicilleur moyon de réparer de partes était de donner un mouvel esson à ses industries agricoles et manufacturieres; pour cela, il fallait creer des mozens transport proportionnes à cour qui existent cher les nations voisines; it faliait combler is lacunes, der nos voies ferres. Causi, sans les departements indestriels, ce fect une des premieres préoccupation des conseils generaux ils délitérehert immediatement for ? etablision cared in charges de for recessaire consileter, sans ces separtements, les mozens de transport en faveur des localités industrialles negliques jusqu's ce pour. Tres etities favent faires. les auquites requient of & gouvernement feet saisi des demantes de secret à abilité patience, apir de communicar les travais. Dans la cincit de la France. les départements de seus et - Vise, de l'aisme, du Nord, du Cas de Calais, de la Jeine interesters, presentenent les projets indes peus ables pour donner les élements à une activité nouvelle à cette région; mais for in totalité singulière doces ces projets sont restes lettre monre gitte i ce jour. Sour quel motif est il fait si peu de cas des décisions ves conseils generaux? Pourquoi la loi qui leur a come la faculté de conceder des chemins de fer reste touté ians application, quano les bisoins du pays sont si endents! Voilà ce que chacun se demande. Des personnes su apharence bien informées, prétendent que les bureau de la direction générale des chemins de fer subiracent l'action à influences considérables et contraires à l'énecution de ces projes ser que ces influences chercheraient à parale

loutes les mesures que les ministres eux-mêmes suraient voule previere. On peut remarquer en effet que les minis tres passent, mais que les bureaux restent; et si comme on & oit, l'advinishation generale des ponts et chaussées, mi lieu d'aplanir les déficielles, les fait martie, cele place les ministres, peut être à leur insu, dans une situation fausse en bies préjudicable ques dévelophements de l'indus. frie françoise. Conjouns est il que depuis que les conseils generales, à 27 hayant su: les lois du 12 quellet 186f et du io croset 1871, out concèce ses chernins de fer départementain les départements n'out rien pu faire, les décrets d'utilité publique n'ont pas de referris vacia, sous res prétentes les plus contradictoires et souvent les moins fondés, ils out été différés, ajournes et le pays attend toujours . Mo est difficile aujourdui de mettre en doute l'action mailte de élesjonet de monopole des grandes compagnies. at leur récentaires à l'édessition ne nouveaux chemins de fer ou moment que les projets en émanent pas à elles. Les publications failes depuis trois ans contre l'accours des conscile comércier, pour toutes les voies de la publicité, en brochures, livres et publications oirerses, révalent leur origine : se les articles publics rèce voment pour les grands journaier of de inite et le journal de Paris, entre autres. viennent de publier, en faveur des grandes compagnies, des articles nour la source est indiquée que le soin momo que les agents de les compagniers appointent à les faire repréduire dans les journaier des départements. Jes comhagnies ne recilient devant aucun sacrifice pour obtenir l'insertion de ces articles, et il serable ainsi que la piresse soit unavione pour condamner & entreprise des chemina is to separtementaur ! He est tree important de promuner l'apinion pubions. 767 contre ces extéres, et de faire en sorte que les intéres des la estatements, de l'industrie et du commerce ne soiens las abandonnés à la distillion des grandes compagnées, il in: ponte surfaut que l'Orssenslée Nationale et le que verennement ve se laiseurs pas aller aux suggestions intéréssées de cus publications.

Dévables qui sient en lien en manse, accable les clames ouvaiers abandonnées au chomage. Si le gouverne : ment avait autorisé les chemins de fer concèdes par les conseils généraire. Des travaire d'intilité publique procureraient mainierant parious du travail à mos inspirations; et, au lieu de laisser perdre les forces vives ou pays, on aurait enriche la Frante. des voies de trans l'ents qui lui sont nécessaires pour conserver son rang parmis le firmières nations du monde.

le parté de mettre fin à ces l'enteurs, à ces hésitations, en écartant les résistances intéressées qui four obstacle un suit suit suit les résistances intéressées qui four obstacle une suit suit suit pays, nous sommes condamnées à nous voir de plus en plus dépassés par mous nous la roie du progras industriel, et nous nous transcers obligés de subir l'humilia. hon d'un état véritable d'infériorité relatire.

pas que les compagnies par un exprit trop était de lairs propres intilété, puissent comprometire plus longtemps ceur de la France. elles sacrificanient ainsi elles mêmes leur propre avenir, en soulant en cargierer les avantages. La France ne peut plus être désorres à un pays de monopole; c'est par la lêtre espansion du travail que toutes les outreprises doivent 33

acioner leur avenir, Les compagnies de chermino 20 fer en démontrerons les motifs dans un autre article, en examinant dous les arguments et les moyens qui ont été employées pour étouffer l'aure des conseils generaur. 492